

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 9 mars 2015
Séance du 2 mars 2015

6 Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)- siège du SE60 - modification des statuts

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. MONTES, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BOUKHACHBA	Pouvoir à	M. ABBADI
M. N'DIAYE	Pouvoir à	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à	Mme MEHADJI
M. FREMINE	Pouvoir à	M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux absents non représentés : Mme OYONO**

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Lors du dernier comité syndical, le SE60 a modifié ses statuts, en ce sens que l'adresse de son siège est dorénavant fixé au 9164 avenue des Censives à Tillé (60000).

Cette modification fait suite au déménagement du Syndicat fin 2014 à Tillé et nécessite de modifier l'article 10 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2013.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur la modification de l'article 10 des statuts.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2121-29,
 Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013,
 Vu la délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 20 novembre 2014,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 2 mars 2015,
 Vu la nécessité d'actualiser les statuts du SE 60 et plus particulièrement l'article 10 relatif au siège,
 compte tenu du changement de siège fixé au 9164, avenue des Censives 60000 TILLE,
 Vu le courrier du SE60 en date du 29 janvier 2015,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
 Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'Electricité SE60 notamment l'article 10, relatif au siège social du syndicat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **1 1 MARS 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
 Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... **18/03/2015**

et publication ou notification le... **11/03/2015**

CREIL le... **18/03/2015**.....

LE MAIRE

Maire de Créil
 Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Philippe Raluy**